ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 17805

Texte de la question

Mme Christine Lazerges attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les nouvelles formes d'organisation du travail. Le temps partagé rejoint les réflexions du gouvernement sur ce sujet, à savoir la proposition de solutions vers l'emploi que sont le multisalariat, la pluriactivité, le groupement d'employeurs. Elle lui demande ce qu'elle compte entreprendre pour développer le temps partagé, définir un champ réglementaire plus adapté et plus juste pour les multisalariés et ainsi favoriser les actions de terrains liés au développement de ces voies nouvelles.

Texte de la réponse

Le développement des nouvelles formes d'organisation du travail impliquant un partage du temps entre plusieurs employeurs ou activités est une des voies qu'entend suivre le Gouvernement pour lutter contre le chômage. Ces nouvelles formes d'emploi permettent, en effet, non seulement de répondre aux besoins exprimés par les employés et les employeurs eux-mêmes, mais aussi d'agir sur le développement local, notamment dans les zones rurales, compte tenu de leur forte adaptation à la situation des petites et moyennes entreprises, particulièrement nombreuses sur ces territoires. Pour développer le multisalariat, la pluriactivité et les groupements d'employeurs, plusieurs axes d'actions sont actuellement en cours d'études ou de réalisation. Des groupes de travail ont déjà été mis en place pour étudier les modifications législatives ou réglementaires qui permettraient un tel développement, avec un objectif global de simplification et d'harmonisation des mesures existantes. En outre, le ministère de l'emploi et de la solidarité finance par voie de conventions promotion de l'emploi, tant au niveau national que départemental, les diverses structures ou réseaux qui oeuvrent dans ces domaines. Enfin, le ministère prévoit de sensibiliser au niveau départemental, voire au niveau infradépartemental, l'ensemble des acteurs économiques locaux, afin que ceux-ci s'engagent de manière plus significative dans ces nouvelles formes d'organisation du travail.

Données clés

Auteur : Mme Christine Lazerges
Circonscription : Hérault (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17805
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4214
Réponse publiée le : 12 juillet 1999, page 4301